

 TROOZ CPAS	Centre Public d'Action Sociale de Trooz Grand'Rue 216/C 4870 Trooz TVA : 0216.694.832 IBAN : BE60 0910 2255 6670	Déclaration de Politique Sociale (DPS) 2025-2030
---	---	--

1 Cadre légal

Décret wallon du 19 juillet 2018 intégrant le PST et introduisant la Déclaration de Politique Sociale (DPS) dans la Loi organique des Centres Publics d'Action Sociale du 8 juillet 1976, notamment en son article 27 ter : le Conseil de l'Action Sociale (CAS) doit adopter une DPS dans les deux mois de son installation afin de fixer les principaux projets politiques (et estimer leurs impacts budgétaires) qu'il souhaite mettre en œuvre durant la nouvelle législature.

Le Directeur général (DG) concrétisera cette DPS par la mise en œuvre d'un Plan Stratégique Transversal (PST) qui sera adopté au plus tard en juin 2025.

2 Introduction

Ce document reprend les grandes orientations que le Conseil de l'Action Sociale souhaite suivre durant cette législature. Ce document servira donc de base à l'élaboration du PST. Ce dernier précisera ces orientations et les opérationnalisera (déclinaison sous forme d'objectifs stratégiques et d'objectifs opérationnels).

Cette DPS se veut ambitieuse, avec un accent mis sur la conservation de ce qui a été créé durant la législature précédente ; et ce, malgré la fin des subventions faisant suites aux inondations de juillet 2021.

3 Objectifs de cette législature

Nos objectifs pour cette nouvelle législature seront développés autour des 4 axes principaux suivants :

1. amélioration de l'organisation des services (avec un accent sur la numérisation) ;
2. conservation et renforcement de l'existant ;
3. mise en place de nouveaux projets/services ;
4. partenariats et synergies.

Le développement de ces 4 axes se fera autour d'un axe transversal qui aura une valeur prépondérante lors de cette nouvelle législature : l'optimisation budgétaire et la rationalisation des dépenses.

3.1 Amélioration de l'organisation des services

Il s'agit ici d'un axe plutôt tourné vers le fonctionnement interne de notre administration. Cet axe ne doit pas être négligé, car une machine administrative efficace permet d'augmenter, d'une part, la qualité du service fourni au citoyen, d'autre part, la qualité de vie des agents de notre Centre.

Cette amélioration passera nécessairement par une formalisation plus importante des procédures administratives, celle-ci sera indissociable d'une numérisation importante. Nous pouvons par exemple évoquer la mise en ligne des dossiers du Conseil pour nos mandataires et l'utilisation de solutions informatiques, déjà existantes, mais encore sous-employées (calendriers partagés, groupes virtuels de travail, archivage, etc.). Cette numérisation doit également permettre, dans les limites du secret professionnel et du RGPD, de baisser les barrières entre les différents services, cela afin de fournir un service plus intégré à nos bénéficiaires. Il s'agit ici d'améliorer notre communication interne.

L'utilisation de ces nouvelles technologies nécessitera forcément, pour certains agents, un temps d'adaptation et/ou le recours à des formations spécifiques.

Concernant les formations, plus généralement, ce besoin sera déterminé sur base des évaluations individuelles périodiques du personnel qui seront mises en place. Ces rencontres seront également l'occasion de consulter nos agents afin qu'ils puissent nous faire part de leurs recommandations/suggestions.

Un autre point important pour l'amélioration de nos services est de se doter d'une communication externe efficace afin de faire connaître nos services et actions aux citoyens. Ceci permettra également de lutter contre le « non-recours ».

Dans ce but, nous devons acquérir la maîtrise indépendante de nos propres outils de communication (Facebook, site web, etc.). Nous veillerons également avec le plus grand soin au respect des délais légaux de notification de décisions, ainsi qu'à l'information et à l'orientation des citoyens demandeurs d'une aide.

Il sera bien évidemment indispensable de maintenir le matériel, les outils et les infrastructures de travail de nos agents à un niveau satisfaisant afin que ces derniers puissent œuvrer dans les meilleures conditions de travail et de sécurité possibles, tout en respectant les recommandations des différentes inspections.

3.2 Conservation et renforcement de l'existant

La législature précédente a vu la mise en place de nombreux nouveaux services, notamment mais pas uniquement, grâce aux nombreux financements post-inondation de juillet 2021 (Croix-Rouge, Ethias, etc.).

Notre volonté, malgré l'extinction massive de ces sources de financement, est de ne pas laisser périliter cet héritage et de le conserver, voire, si possible, de l'améliorer et de le renforcer.

Nous pourrions nous contenter de n'exercer que les missions légales d'un CPAS. Cependant, la plus-value sociale des services développés est non négligeable, et nous pensons qu'il serait dommageable pour les citoyens de les voir abandonnés.

Voici un aperçu des principaux projets mis en œuvre et des améliorations éventuelles qui pourraient y être apportées :

1. **Taxi social** : Actuellement ce taxi roule à mi-temps. Il serait possible de le faire rouler à temps plein en utilisant des travailleurs « article 60 ». Ceci aurait pour avantage d'augmenter les recettes de ce service, d'augmenter la plage de service au citoyen et de diminuer les coûts de fonctionnement tout en favorisant l'insertion de certains bénéficiaires via des contrats de travail « article 60 ».
2. **MIRIAM** : Il s'agit d'un projet d'accompagnement d'un groupe de « mamans solos ». Ce projet rencontre un grand succès. Il est dépendant du financement du SPPIS. Si ce financement ne devait pas être reconduit pour l'année 2025-2026, il nous faudra trouver des sources de financement alternatives.
3. **Stopp Vif** : Ce projet a pour but la lutte contre les violences intrafamiliales et est piloté par la Commune de Chaudfontaine et regroupe les communes et CPAS de la zone de police SECOVA. Un réseau multidisciplinaire est créé pour la prise en charge de ces violences.
4. **Territoire zéro chômeurs** : Suite aux inondations et grâce au financement de la Croix-Rouge, notre Centre a créé l'outil d'insertion socioprofessionnel « Natur'à Trooz ». Il s'agit d'un espace de maraîchage situé à Nessonvaux.

Nous avons confié ce merveilleux outil aux « Ateliers de la Vesdre ». Il s'agit d'une structure dépendante du CPAS de Chaudfontaine, créée dans le cadre du projet « Zéro chômeurs de longue durée », ayant pour but la mise au travail de personnes très éloignées de l'emploi, financé par le Fonds Social Européen (FSE) dans lequel Le CPAS de Trooz est partenaire à 50 % avec le CPAS de Chaudfontaine. Désormais, les légumes de ce maraîchage sont utilisés pour la fourniture de soupes dans toutes les écoles de Trooz.

Lors de l'extinction du financement FSE, nous envisagerons de créer une coopérative en économie sociale afin de pérenniser les « Ateliers de la Vesdre ».

5. **Espace Des Possibles (EDP)** : Cette salle polyvalente accueille, dans un esprit « tiers-lieu », différents acteurs ayant un rôle social important. Nous pensons notamment à Saint-Vincent de Paul (notre opérateur pour la délivrance des colis alimentaire (FEAD)), ONE (psychomotricité), Maison médicale (consultations), projet « cabane » (dans le cadre de Stopp Vif), café papote, etc. Les plages d'occupations encore disponibles pourront bien entendu être attribuées à de nouveaux partenaires sociaux.
6. **Logement** : Notre centre dispose de la gestion de logements d'urgence/de transit situés Rue Fonds de Forêt 57. Ce précieux outil d'insertion (et bien souvent, dernier filet de secours avant le sans-abrisme) est vieillissant et nécessite une importante rénovation. Nous devons donc nous efforcer de trouver les financements nécessaires.

Nous citerons également le service de **livraison de repas** à domicile qui existait avant les inondations de 2021 et qui reste un de nos principaux services vecteur de lien social avec nos bénéficiaires parmi les plus isolés.

3.3 Mise en place de nouveaux projets/services

En plus de la conservation des initiatives déjà mises en place et évoquées précédemment, nous avons l'ambition de développer de nouveaux projets. En effet, il ne serait pas sain de stagner et de se reposer uniquement sur ce qui a été antérieurement développé. De plus, les besoins sociaux sont en constante évolution sur le territoire de notre commune.

Dans cette optique, la Commune ne disposant pas de place d'accueil en crèche, notre Centre a pour ambition l'ouverture d'une crèche de 14 places, agréée par l'ONE mais non subventionnée, dans les locaux de l'école EL NO. Cette ouverture devrait avoir lieu dans le courant de l'été 2025.

Ensuite, nous avons pour ambition la création d'un SIS (Service d'Insertion Sociale), quelque part à la croisée du projet MIRIAM et de l'Espace des Possibles. Notre contingent de travailleurs « article 60 » étant amené à rapidement augmenter, un SIS pourrait constituer une marche utile entre le non emploi et un emploi « article 60 ».

Pour finir, nous serons attentifs à tout nouvel appel à projet, privé ou public, avec un financement à la clef (Fondation Roi Baudouin, SPPIIS, Région wallonne, FSE, etc.)

3.4 Partenariats et synergies

Mener à bien nos différents projets (nouveaux ou anciens) nécessite de bonnes relations avec nos « voisins ».

Le plus proche étant la Commune de Trooz. Avec ce dernier, nous nous efforcerons, durant cette législature, de formaliser le plus de synergies possibles, cela dans un but de rationalisation des dépenses, d'optimisation budgétaire, de partage de ressources et de simplification administrative. Cela se concrétisera notamment par la création d'une brigade « article 60 » qui sera mise à disposition du service environnement de la Commune de Trooz qui, lui, dispose des outils nécessaires à la mise au travail de personnes éloignées de l'emploi. Le contrat « article 60 », en plus de constituer un tremplin vers l'emploi/la récupération des droits de chômage, constitue également une source d'allègement financier pour le budget du CPAS.

Un autre voisin important avec lequel il est important d'entretenir de bonnes relations est la Commune de Chaudfontaine et plus particulièrement son CPAS. Comme nous l'avons vu au point 3.2, il s'agit déjà d'un partenaire important dans plusieurs projets, et il s'agira vraisemblablement d'un partenaire important dans de futurs projets.

Nous pensons également à tous les autres acteurs sociaux de Trooz avec qui une bonne entente et collaboration ne peut qu'être bénéfique aux citoyens troозиens (Saint-Vincent de Paul, Maison médicale, ONE, etc).

Notre Centre reste bien entendu ouvert à toute autre collaboration pouvant avoir des effets bénéfiques sur nos bénéficiaires et/ou sur nos finances.

Pour finir il est important de développer tout partenariat qui permet d'offrir des services que notre Centre ne peut pas fournir lui-même (SPOT pour la formation au permis de conduire, GILS, etc.).

Fait à Trooz le ____ / ____ / ____

Pour le CPAS de Trooz,

Le Président



Étienne Vendy